



LA QUESTION DES SOINS, des MEDICAMENTS, des MALADIES infantiles et des PAI dans les établissements d'accueil de jeunes enfants

*Agir dans l'intérêt des enfants
Agir en toute sécurité juridique*



FORMATION À DISTANCE PROGRAMME DE LA FORMATION

Objectifs :

- Placer les enfants en sécurité et veiller à leur santé
- Exercer une mission de veille à la santé, la sécurité des enfants ...
- Agir en toute sécurité juridique pour les salariés, pour la direction ou pour une collectivité

Pré-requis :

- Directeurs/Directrices de crèche, multi accueil...
- Coordinateurs/trices petite enfance
- Gestionnaires (Direction petite enfance, services RH...) - gérants de micro crèche
- Directrices adjointes, EJE, infirmières...
- Infirmières puéricultrices...

Durée :

6 heures réparties en 3 modules de deux heures

Evaluation :

Elaborer une fiche conseil sur les points essentiels de la formation

Modalités pédagogiques :

Chaque module se décompose en trois temps :

- Un temps de théorie
- Un temps d'échange
- Un temps de mise en pratique

Le support de la formation : clé USB adressée à l'issue de la formation

Modalités administratives :

Cette formation à distance donne lieu à l'établissement :

- d'une convention de formation
- d'une attestation d'assiduité
- d'une attestation de formation.

Elle répond aux critères qualités exigés par les OPCO et peut faire l'objet d'une demande de financement.

Modalités de suivi :

A l'issue de cette formation, l'équipe des Ateliers Pédagogiques reste à votre disposition pour vous apporter des éclaircissements, un avis sur vos documents à travers un « forum » confidentiel.

Vous aurez accès à notre FAQ (foire aux questions) si vous le souhaitez.





Programme :

	Nombres d'heures	Contenu
Module 1 Les fondamentaux	2 h	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'un soin dit de Nursing, un soin relevant de la compétence infirmière, un médicament ? • Les fondamentaux du code de la santé publique • Quand peut-on administrer un médicament et qui peut le faire ? • Quand est-ce qu'un soin relève du soin infirmer ? Que peut-on faire et ne pas faire ? L'importance de respecter des exigences tel le fait de compléter le « registre infirmerie » ou fiche de soins • Comment connaître tous les médicaments, leur AMM (autorisation de mise sur le marché), le « palier » auquel il appartient. • Apprendre à fixer vos règles dans les soins dits de nursing, définir sa « doctrine » • Que dit la réforme des EAJE : l'administration des médicaments, la notion de référent santé et accompagnant santé
Module 2 La responsabilité civile et pénale	2 h	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les responsabilités de la direction, de l'infirmière et du personnel liées à l'administration des médicaments, à la contagion de maladies infantiles ? • Qui peut faire quoi au sein de mon personnel ? • Les fautes relevant du pénal et du civil • L'importance des fiches « fonction »
Module 3 Rédaction de notes, protocoles, PAI et solutions pratiques	2 h	<p>Organisez-vous : éditez des directives et des notes en fonction de vos ressources humaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'administration des médicaments • Les protocoles de santé : la « bobologie » • L'importance des conduites à tenir • L'art du PAI : apprendre à l'élaborer • Les précisions à apporter au règlement de fonctionnement • Les notes de la directrice • La fiche de suivi d'administration de médicaments ou cahier d'infirmerie

Les Ateliers Pédagogiques—14 allée François Mitterrand—49100 Angers
n° siret 492 588 223 00023

formation@ateliers-pedagogiques.com - Tél. : 02.41.18.89.75
www.ateliers-pedagogiques.com